

PROJET DE RÉNOVATION DU QUARTIER MISTRAL À AMIENS



NOTE COMPLÉMENTAIRE À LA DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE DESTRUCTION D'ESPÈCES PROTÉGÉES



5 bis rue de Verdun
80710 QUEVAUVILLERS
Tél : 03 22 90 33 98
Fax : 03 22 90 33 99
Courriel : eqs@wanadoo.fr
Web : www.allianceverte.com

I - PRÉCISIONS SUR LES MESURES COMPENSATOIRES

A - NIDS ARTIFICIELS ET NICHOIRS

a - Nids artificiels pour Hironde rustique

Nous conseillons généralement les nids artificiels conçus et fabriqués par M. José DEMARY à Foucarmont (76). Ils sont fabriqués en plâtre à l'aide d'un moule, puis peints couleur argile (*Figure 1 ci-dessous*).

FIGURE 1 : NID ARTIFICIEL POUR HIRONDELLE RUSTIQUE



b - Nichoirs pour Moineau domestique

Il existe beaucoup de modèle de nichoirs pour Moineau domestique. Toutefois, nous conseillons ceux conçu en béton de bois, dont la durabilité est beaucoup plus importante. Les prix varient également beaucoup (de 30 à 150€). L'espèce étant grégaire, nous conseillons les nichoirs multiples, dont les plus accessibles en terme de prix sont proposés par GRUBE (<https://www.grube.fr/p/nichoir-pour-moineaux-vivara-estella>) (*Figure 2, page 2*).

FIGURE 2 : NICOIR POUR MOINEAU DOMESTIQUE



B - MODIFICATION DES MESURES COMPENSATOIRES

a - Concernant l'installation des nichoirs pour Moineau domestique

L'installation des nichoirs pour Moineau domestique a fait l'objet d'un ajout sur la carte des mesures compensatoires consultable en page suivante (*Figure 3, page 3*). Il es conseillé de les installer à l'abri des vents dominants, de préférence à l'Est ou au Sud-Est, entre 1,50m et 3m de hauteur.

b - Concernant les planchettes anti-salissure pour les nids artificiels à Hirondelle rustique

Il a été convenu, entre la DDTM et le pétitionnaire, l'installation de planchettes anti-salissure non pas sur demande des habitants mais sous tous les nids artificiels installés sous les débords de toit des celliers ainsi que sous les nouveaux nids naturels, et ce durant les cinq ans du suivi de ces mesures.



FIGURE 3 : CARTE MODIFIÉE DES MESURES COMPENSATOIRES